



Agence de Développement Économique

Pouvoir Adjudicateur

L'AGENCE REGIONALE AD'OCC
Le Belvédère – 3^{ème} étage
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

MAPA n° 2018-002

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

OBJET DU MARCHE

Coaching d'entreprises sur le financement haut de bilan et organisation de rencontres d'affaires avec les investisseurs (15 novembre 2018)

Date limite de remise des offres :

24 avril 2018 – 12h00

SOMMAIRE

1. Objet du marché
 - 1.1 Description
 - 1.2 Forme du marché
 - 1.3 Lieu d'exécution des prestations

 - 2 Conditions de la consultation
 - 2.1 Procédure
 - 2.2 Durée de validité du marché
 - 2.3 Modalités d'établissement du marché
 - 2.4 Délai de validité des offres
 - 2.5 Conditions financières
 - 2.6 Renseignements complémentaires

 - 3 Présentation et envoi des offres
 - 3.1 Pièces constitutives de la proposition
 - 3.2 Envoi des offres
 - 3.3 Date de remise des offres

 - 4 Variantes
 - 4.1 Planification

 - 5 Clauses particulières
 - 5.1 Obligations
 - 5.2 Obligations fiscales et sociales
 - 5.3 En cas de groupement
 - 5.4 Sous-traitance

 - 6 Critères d'attribution

 - 7 Contenu du dossier de consultation
-

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles L'Agence AD'OCC est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

Présentation de l'Agence de Développement Economique de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

L'agence régionale de développement économique AD'OCC accompagne l'ensemble des entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à chaque étape de leur développement :

- Création, transmission, reprise
- Innovation, transfert technologique
- Développement
- Financement
- Export
- International

1 – Objet du marché

1.1 Description

La présente consultation a pour objet de choisir un prestataire spécialisé dans *le coaching d'entreprises sur le financement haut de bilan et l'organisation de rencontres d'affaires avec les investisseurs*. Les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1.2 Forme du marché

Le marché ne pouvant être divisé en ensembles cohérents, il se présente donc sous forme globale.

En effet, en regard des résultats attendus, une connaissance et une gestion de la totalité de la chaîne organisationnelle (organisation de l'appel à candidature, qualification, sélection, séminaire(s), gestion de la plateforme, prospection et mobilisation d'investisseurs et accompagnement individuel des lauréats) reste indispensable pour la maîtrise de l'opération.

1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire, de l'Agence AD'OCC à Toulouse et à Montpellier, ainsi que sur le site de la manifestation à DIAGORA-Labège.

2 Conditions de la consultation

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée**.

2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour une durée initiale d'un (1) an, éventuellement reconductible deux (2) fois par avenant, étant entendu que pour les renouvellements, les offres de prix feront l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions du besoin.

Il est précisé que la contractualisation du marché est subordonnée à l'obtention par l'Agence AD'OCC des subventions Feder, Etat, Région et de la participation financière des partenaires à l'objet du marché.

2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par l'Agence AD'OCC.

L'Agence AD'OCC se réserve la possibilité de ne commander que les items jugés nécessaires pour l'exécution du marché.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement seront détaillées à la notification du marché

Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

La monnaie de compte est l'euro.

En matière de financement, l'Agence AD'OCC est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Christian Amalric Céline Potès	05 61 12 57 04 06 72 71 42 82	christian.amalric@madeeli.fr celine.potes@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant à paiement direct,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),
- ...

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et l'Agence AD'OCC ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.1 Pièces constitutives de la proposition.

Le candidat qui souhaite soumissionner doit constituer un dossier de candidature comportant l'ensemble des pièces citées ci-dessous

- Déclaration du candidat DC1 et DC2 (DC4 pour les sous-traitants)
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales des deux dernières années pour des missions similaires
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP
- Le planning d'exécution du marché

3.2 Envoi des offres.

Les offres sont à transmettre au format numérique au plus tard pour la date et heure figurant en première page du présent règlement.

Ces offres sont à transmettre à : christian.amalric@madeeli.fr, celine.potes@madeeli.fr et copie à marc.bigot@madeeli.fr

Le mode de transmission des plis indiqué au présent article est obligatoire. En conséquence, toute proposition transmise d'une autre manière que celle imposée par le présent document ne sera pas prise en compte pour l'analyse et sera considérée comme irrégulière car ne respectant pas les exigences des documents de la consultation.

3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à l'Agence AD'OCC pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

L'offre qui sera remise ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenue.

4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que l'Agence AD'OCC entend mettre en œuvre.

Le futur marché doit permettre :

- Une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- L'incitation à la réduction des délais,
- La mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

4.1 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

5 Clauses particulières

5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

5.2 Obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales.

5.3 En cas de groupement.

Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Les entreprises pourront présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

- Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.
- Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Sous-traitance.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de l'Agence AD'OCC l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

6 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Pondération 60 %)

- Méthodologie d'accompagnement (noté sur 30)
- Qualification de l'entreprise (noté sur 10)
- Composition de l'équipe (noté sur 10)
- Références clients (noté sur 5)
- Démarche développement durable (noté sur 5)

Prix des prestations (Pondération 40%)

- Prix des prestations (noté sur 40)

La méthode de calcul pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

*Note = (offre la plus basse¹/offre du candidat) * base de notation*

¹) Hors offre anormalement basse

L'Agence AD'OCC se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées et de négocier avec ces derniers.

7 Contenu du dossier de consultation

- *Le présent règlement de consultation (RC)*

- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*

- *Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)*

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :

<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. Documents contractuels régissant le marché
2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
 - 2.2 Désignation des prestations
3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
 - 3.2 Forme et type des prix
 - 3.3 Variations des prix
4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
 - 4.2 Avance
 - 4.3 Modalités de règlement
 - 4.4 Facture
 - 4.5 Règlements
5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
 - 5.1 Délais
 - 5.2 Livraison
 - 5.3 Documentation
 - 5.4 Formation
 - 5.5 Pénalités pour retard
6. Conditions d'exécution
 - 6.1 Responsabilité du titulaire
 - 6.2 Confidentialité
 - 6.3 Propriété intellectuelle
 - 6.4 Normes
 - 6.5 Communication
 - 6.6 Assurances
 - 6.7 Règles de sécurité
7. Garanties
 - 7.1 Garanties techniques
8. Infraction à la législation sociale et fiscale
9. Résiliation
10. Litiges – Tribunaux compétents

1. – Documents contractuels régissant le marché
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
 - Le règlement de consultation
 - Le cahier des clauses administratives générales
 - Le cahier des clauses techniques

2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans l'annexe financière annexée à cet engagement.

 - 2.2 Désignation des prestations
Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.

3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
 - o Aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
 - o Aux garanties définies à l'article 7 ci-après
 - o A la documentation prévue au titre du marché
 - o Aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

 - 3.2 Forme et type des prix
Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois d'Avril 2018.

 - 3.3 Variation des prix
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.

 - 4.2 Facturation
Dans le cadre de ce marché, l'Agence AD'OCC ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants.
Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

 - 4.3 Modalités de règlement
Toute demande de paiement doit être adressée à l'Agence Régionale AD'OCC - 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à l'Agence AD'OCC, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.
Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine.

 - 4.4 Facture
La facture doit respecter les formes suivantes :
 - Etre établie sur papier en-tête,
 - Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
 - Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
 - Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
 - le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande

- Le montant global HT, la TVA et le montant TTC
Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entraînera une suspension du délai de paiement.

4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

L'Agence Régionale AD'OCC
11 boulevard des Récollets – CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

5.4 Formation

Sans objet

5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de l'Agence AD'OCC à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir l'Agence AD'OCC de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à l'Agence AD'OCC l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de l'Agence AD'OCC et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à l'Agence AD'OCC la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de l'Agence AD'OCC, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

L'Agence AD'OCC aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit l'Agence AD'OCC contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission confiée par le client

6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de l'Agence AD'OCC et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de l'Agence AD'OCC, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

7. Garanties

7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

Le délai maximal de remise en état ou de remplacement des matériels sous garantie est fixé à trois mois à date de la demande.

Dans le cas où des défauts seraient constatés lors de l'utilisation des matériels livrés, le titulaire s'engage soit à remettre en état, soit à remplacer à l'identique le matériel concerné sous trois mois.

8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquiesce de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

9. Résiliation

L'Agence AD'OCC peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de l'Agence AD'OCC.

10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. PRESENTATION DE MIDINVEST 2018

1.1. Format de l'opération

L'Agence Régionale AD'OCC organisera la quatorzième édition la convention financière MIDINVEST les 14 et 15 novembre 2018 à Diagona Labège.

Couplé au Salon de l'Entreprise, MIDINVEST se donne pour objectif d'accompagner les entreprises régionales à potentiel (quelles soient start-up, en développement ou en transmission) dans la mobilisation de financements "haut de bilan", grâce à un coaching spécifique et la mise en relation avec les investisseurs ad hoc (sociétés de capital-risque, business angels, fonds d'investissements...).

Le schéma organisationnel MIDINVEST 2018 a la volonté de conforter cet événement comme le référent régional du financement "haut de bilan" et en visant à répondre plus efficacement aux besoins de structuration des entreprises tout au long de leur cycle de vie.

Un site internet est spécifiquement dédié à cette opération : <http://www.midinvest.fr/> . Il permet aux entreprises de déposer leur candidature, aux investisseurs de s'inscrire, et de solliciter ensemble des rendez-vous. Il est susceptible d'évolutions dans le cadre d'une optimisation des outils informatiques dédiés à MIDINVEST et au Salon de l'Entreprise.

MIDINVEST 2018 sera organisé autour de 5 volets :

- Volet 1 : la Sélection MIDINVEST

L'objectif 2018 est de sélectionner une vingtaine d'entreprises régionales (lauréates) à partir des dossiers de candidatures déposés en ligne, les conditions d'éligibilité étant les suivantes :

- Sociétés de droit privé (start-up ou PME), implantée en région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée,
- Proposant un produit /un procédé ou un service différenciant avec des perspectives de croissance forte (dont à l'international),
- Bénéficiant d'une situation financière saine,
- Pour une start-up : elle doit justifier d'un chiffre d'affaires et disposer d'une trésorerie couvrant au minimum 6 mois de charges,
- Et recherchant des investisseurs financiers dans le cadre d'une stratégie ambitieuse de développement.

Ces entreprises, qui constituent la « vitrine » de l'événement, seront accompagnées et préparées à la rencontre avec les investisseurs programmée le 15 novembre 2018.

Aux côtés de l'Agence AD'OCC, nos partenaires institutionnels (pôles de compétitivité, clusters, Direccte, chambres consulaires, Bpifrance, incubateurs, accélérateurs...) seront mobilisés pour la prospection et l'identification des entreprises cibles, l'assistance au dépôt de leur candidature sur le site dédié, ainsi que pour la préparation des "Grands Oraux" de sélection des lauréats.

- Volet 2 : "Pitches" et rendez-vous d'affaires

Il s'agit des rencontres individuelles entre entreprises et investisseurs, avec un traitement prioritaire pour les entreprises sélectionnées au niveau régional (lauréats). Ces rendez-vous, qui se déroulent le jour de MIDINVEST, sont précédés d'une présentation (pitch) de chaque entreprise lauréate devant les investisseurs. En amont, ils sont organisés au travers d'une plateforme en ligne intégrée au site web dédié.

- Volet 3 : Les ateliers et conférences sur le thème du financement.

Ces ateliers visent à apporter des réponses concrètes aux porteurs de projet. Des experts et/ou des entrepreneurs exposent, dans le cadre d'interventions courtes et interactives, leurs expériences ainsi que les bonnes pratiques indispensables au développement des entreprises innovantes ou des PME en croissance.

NB. : Pour l'édition 2018, ces ateliers et conférences se dérouleront sur 1,5 jour, soit le 14 novembre après-midi et la journée du 15 novembre.

- Volet 4 : "le village des investisseurs"

Il rassemble les structures régionales du financement "haut de bilan".

- Volet 5 : bilan et suite à donner

A l'issue de la manifestation MIDINVEST et avant fin mars 2019, l'Agence AD'OCC organisera un séminaire qui sera co-animé avec le prestataire. Cette réunion de bilan, associant les personnes impliquées dans l'organisation de MIDINVEST, permettra de présenter et d'analyser les éléments de synthèse des questionnaires "qualité" adressés aux entreprises et investisseurs, et de proposer des axes d'amélioration pour les éditions suivantes.

1.2. Organisation et partenariats

Les partenaires institutionnels, opérationnels et financiers de la manifestation sont les suivants :

Maîtrise d'ouvrage : L'Agence Régionale AD'OCC

Partenaires opérationnels : Bpifrance, Ordre régional des Experts comptables, Direccte, DRRT, Pôles de compétitivité et Clusters régionaux, CCI de région, Incubateurs et accélérateurs, Groupe IRDI-SORIDEC, Occitanie Angels, URSCOOP...

1.3. Les publics visés

La manifestation vise la participation minimale de 400 acteurs économiques :

- Les dirigeants des entreprises (+/-200) en phase d'amorçage, de développement ou de transmission,
- Les investisseurs, capitaux-risqueurs, business angels et organismes financiers régionaux, nationaux, ainsi que, si possible, quelques investisseurs étrangers (objectif de 90 investisseurs représentant au moins 50 organismes financiers différents),
- Les acteurs du développement économique publics, parapublics ou privés, de l'accompagnement et du conseil.

2. LES MISSIONS CONFIEES AU PRESTATAIRE

Pour cette 14^{ème} édition de MIDINVEST, les argumentaires "marketing" adaptés aux différents publics (entreprises et investisseurs notamment) et les supports de communication seront réalisés par l'Agence AD'OCC avec son agence de communication.

Maître d'ouvrage de l'opération, l'Agence AD'OCC entend confier les prestations définies ci-après à un cabinet spécialisé dans le conseil et l'accompagnement d'entreprises aux levées de fonds et présentant de solides références en la matière.

Le prestataire devra établir une proposition commerciale très détaillée : description des différents postes, planification et coûts correspondants avec indication différenciée des frais de déplacement.

DESCRIPTION DES ACTIONS ET LIVRABLES ATTENDUS

Il est porté à l'attention du prestataire que l'opération MIDINVEST 2018 sera scindée en 2 parties faisant l'objet d'un mode de facturation distinct :

Partie N°1 : commande et facturation à l'Agence AD'OCC

Partie N°2 : les prestations de coaching donneront lieu à une commande individuelle des entreprises lauréates qui devront s'acquitter de la facture au prestataire.

Chiffres-clés de l'édition 2017:

508 participants dont :

-86 investisseurs

-320 entrepreneurs

25 entreprises lauréates

PARTIE N°1 : organisation générale

A- Organisation de l'appel à candidatures 2018

- Validation du dossier type de candidature avant mise en ligne sur la plateforme existante pour les inscriptions.
- Appui au maître d'ouvrage pour le lancement et la gestion de l'appel à candidatures (dépôt des dossiers en ligne avec accusé de réception, suivi des réceptions des candidatures...).

B- Qualification et sélection des entreprises candidates

Il est attendu du prestataire les actions suivantes :

- Suivi des candidatures (contrôle de la complétude des dossiers et relance des candidats si nécessaire)
- Proposition au maître d'ouvrage d'une grille d'évaluation des dossiers
- Notation via cette grille de chaque dossier de candidature déposé en ligne, avec segmentation par secteur d'activité et par département (13 départements en Occitanie / Pyrénées - Méditerranée)
- Animation de la conférence téléphonique associant les membres des jurys pour sélectionner les candidats appelés aux "Grands Oraux"
- Appui à l'organisation des 2 "Grands Oraux" de sélection des lauréats
- Participation aux jurys régionaux pour l'audition des candidats : 1 à Toulouse et 1 à Montpellier
- "Débriefing" des résultats avec chaque candidat.

C- Organisation de 2 séminaires

- Toutes les entreprises ayant répondu à l'appel à candidatures avec envoi d'un dossier motivé et complet seront invitées à un séminaire collectif d'une demi-journée sur le thème « Le parcours d'une levée de fonds réussie » (contenu à proposer par le prestataire). L'animation de ce séminaire sera confiée au prestataire
- L'animation d'un séminaire post-MIDINVEST sera également confiée au prestataire et aura pour objectif de dresser un bilan de l'opération globale, d'évaluer d'éventuels besoins complémentaires des entreprises concernant leur levée de fonds, et de proposer des évolutions souhaitables pour les prochaines éditions.

D- Gestion de la plateforme technique en ligne sur le site <http://www.midinvest.fr/>

Le prestataire devra utiliser cet outil au service de l'organisation de la manifestation : dépôt des candidatures en ligne, validation et suivi des inscriptions des participants (dont tout particulièrement les entreprises et investisseurs) ainsi que des rendez-vous d'affaires.

Dès le lendemain de la manifestation, il devra adresser à l'Agence AD'OCC le fichier actualisé des participants répartis selon les différentes typologies.

E- Prospection et mobilisation des investisseurs

Le nombre et la qualité des investisseurs présents et actifs à la convention d'affaires conditionnent grandement la notoriété et le succès de MIDINVEST. L'objectif recherché étant de susciter un maximum de rendez-vous entre les entreprises (dont en particulier les lauréats de la Sélection) et les structures de financement en fonds propres.

Prenant en compte la typologie des entreprises lauréates ainsi que les secteurs d'activités représentés, il est attendu du prestataire les actions suivantes :

- La prospection et l'identification d'organismes financiers régionaux, nationaux, et étrangers (dont principalement ceux dans des territoires francophones),
- La promotion de MIDINVEST auprès de ces investisseurs potentiels pour les inciter à participer à la convention d'affaires 2018 ainsi qu'à la soirée qui leur sera dédiée le 14 novembre et qui se déroulera au musée aéronautique de Toulouse Aeroscopia,
- Le contrôle auprès de l'Agence AD'OCC des inscriptions à la manifestation avec relances si nécessaire auprès des investisseurs concernés,
- L'accueil des investisseurs le jour de la manifestation.

Nota : le jury sera particulièrement attentif à la méthodologie proposée par le prestataire ainsi qu'à un engagement sur un objectif qualitatif et quantitatif concernant l'inscription d'investisseurs hors Occitanie. Un effort particulier

sera demandé pour la mobilisation des organismes de financement de l'amorçage (business angels nationaux thématiques ou sectoriels, plateformes de crowdfunding...).

PARTIE N°2 : Accompagnement individuel des entreprises lauréates

Pour les entreprises sélectionnées par les jurys régionaux, un accompagnement spécifique portera sur :

- L'aide à la rédaction des 2 outils de référence attendus par les investisseurs : le business plan et l'executive summary,
- L'acculturation nécessaire du chef d'entreprise à l'environnement financier pour réussir sa levée de fonds,
- La préparation à la présentation orale.

3. Calendrier /2018/2019

Début avril 2018 : Publication de l'appel d'offre défini ci-dessus
Fin avril 2018 : Sélection du prestataire
Début juin 2018 : Lancement de l'appel à candidatures pour les entreprises
Mi-septembre 2018 : Clôture de l'appel à candidatures
Fin septembre 2018 : Sélection des entreprises lauréates et lancement de la prospection des investisseurs
Octobre/ mi-novembre 2018 : Coaching des entreprises lauréates de la Sélection 2018
14 novembre 2018 AM : Ateliers/conférences dans le cadre de MIDINVEST
15 novembre 2018 : Pitches des entreprises lauréates + rendez-vous d'affaires avec les investisseurs + ateliers/conférences
1^{er} trimestre 2019 : Réunion de bilan

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Christian AMALRIC
Chef de projet MIDINVEST
Tél. 05-61-12-57-04 / 06-61-47-94-68
E-mail : christian.amalric@madeeli.fr

Céline POTES
Tél. 05-65-43-95-53 / 06-72-71 42-82
E-mail : celine.potes@madeeli.fr